

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Retiré

**AMENDEMENT**

N° II-AC482

présenté par

M. Maillot, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, M. Chassaigne, Mme Faucillon, Mme K/Bidi,  
 Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maurel, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot,  
 M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

-----

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Enseignement scolaire public du premier degré	1 000 000	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	1 000 000
Enseignement technique agricole	0	0
<b>TOTAUX</b>	1 000 000	1 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

---

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que de nombreux rapports et recherches constatent que l'Éducation physique et sportive n'est pas enseignée à la hauteur des programmes, soit entre 1h30 et 2h au lieu de 3 heures officielles et que le Gouvernement multiplie les dispositifs d'activité physique et sportive qui ne font qu'externaliser cet enseignement, le Gouvernement veut supprimer l'épreuve orale et obligatoire au concours de professeur des écoles. Or, une étude conduite par le SNUipp-FSu et le SNEP-FSU démontre qu'au sein des écoles qui réussissent à mettre en œuvre les 3 heures hebdomadaires, les enseignants des écoles considèrent que l'EPS est une discipline fondamentale qui répond à de nombreux enjeux tels que la réduction des inégalités.

Afin de combattre les risques liés à la sédentarité et construire un véritable habitus sportif dès le plus jeune âge et nous devons réaffirmer la place de l'apprentissage des activités physiques et sportives adaptées à l'école.

Cet amendement propose donc d'augmenter les moyens alloués à la formation des professeurs du premier degré d'EPS, que cela soit en formation initiale ou continue.

L'action 4 du programme 140 est abondé d'un million d'euros en AE et CP.

Ces crédits sont prélevés hors titre 2 sur l'action 8 du programme 214.